



Succession-contentieux partage

Par **Rachela**, le **04/06/2012 à 14:53**

Bonjour, mon mari est décédé en septembre 2009-nous n'avons pas d'enfants et son père était encore en vie à l'époque - j'ai donc 3/4 succession et 1/4 mon beau père - Ce dernier a bénéficié pendant 30 ans d'un hébergement gratuit dans l'appartement de mon mari - Il était convenu que mon mari récupérerait l'intégralité d'un compte bancaire représentant les loyers non versés au décès du père (des papiers ont été signés à la banque mais je n'ai pas personnellement le justificatif) - malheureusement, mon mari est décédé avant et n'a donc pas récupéré ce qui devait lui revenir - Mon beau père est décédé 10 mois après mon mari ce qui fait que c'est la soeur de mon mari qui récupère le 1/4 de la succession et le montant des loyers non versés - Je souhaite récupérer ces loyers car ma belle soeur ne s'est jamais occupée de son frère et de son père sans compter son comportement au décès de mon mari - Elle refuse de négocier sur ces loyers pendant le partage - Ai-je une chance de pouvoir faire réintégrer une partie de cette donation de mon mari dans la succession ? Quel est le délai dont je dispose pour contester au tribunal ? Merci d'avance